



**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Arrêté n° 2025 / DRAAF / 05

portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

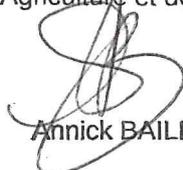
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;
- Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 8 mars 2023 portant nomination de Madame Annick BAILLE en qualité de Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire
- Vu l'arrêté préfectoral n°2023/SGAR/DRAAF/N°472 du 26 septembre 2024 du préfet de région Pays de la Loire portant délégation de signature à Mme Annick Baille Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire
- Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale,

ARRÊTE

- Article 1 : La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.
- Article 2 : L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.
- Article 3 : Le préfet de région est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la DRAAF Pays de la Loire (<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>)

À Nantes, le 31 JAN. 2025

**La Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**


Annick BAILLE



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

Organismes de formations
autorisés à dispenser la formation
**Hygiène Alimentaire adaptée à l'activité
des établissements de restauration
commerciale**
en Pays de la Loire

Organisme de formations	Adresse
CCI Le Mans Sarthe	1 Bld René Levasseur - CS 91435 72014 LE MANS Cedex 2
COFHER - La formation gourmande	118 avenue des frères Parc Atlantique 85210 STE HERMINE
D'CLIC	13 Le Goulet 44310 LA LIMOUZINIÈRE
MiamNutrition	16 rue du puits d'argent 4400 NANTES
GRETA-CFA Loire-Atlantique	16 rue Dufour 44042 NANTES Cedex 1
INOVALYS	18 Bld de Lavoisier - CS 20943 49001 ANGERS Cedex 01
HENRIMAN Formation	18, rue de la rainière - CS 13974 44339 NANTES Cedex 3
MGN Myriam GUITTON	19 La Guère 85260 LES BROUZILS
CFA EC72 Sainte Catherine	202 rue St Aubin 72000 LE MANS

GRETA-CFA Vendée	206 rue Roger Salendro 85000 LA ROCHE SUR YON
GRETA-CFA du Maine	28 rue des Grandes courbes 72100 LE MANS
GRETA-CFA 49	3 rue de Létanduère - BP 51873 49018 ANGERS
CREADIS Formation	37 rue de Mondement 49300 CHOLET
FIBAO	5 Bld Raymond Parpaillon 85600 MONTAIGU-VENDEE
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	6 Bld des Pâtureaux 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
RE-TRAVAIL OUEST	7 avenue des améthystes - CS 13822 44338 NANTES Cedex 3
CCI du Maine et Loire	8 Bld du Roi René - CS 60626 49006 ANGERS Cedex 01
SG + Formation et Conseil	9 impasse des cerisiers 53380 SAINT HILAIRE DU MAINE
EUROFINS	Rue Pierre Adolphe Bobierre Site de la Géraudière 44323 NANTES
MICROSEPT	Z.I. des Sablonnières 15 rue Denis Papin 49220 LION D'ANGERS